

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°41-2024	CONTRATS - CONVENTIONS • Contrat d'exposition à intervenir avec Madame Massebiau dans le cadre de l'animation "pop-up" organisée à la médiathèque de Clisson
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de contrat et ses annexes en lien avec la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** les termes du contrat d'exposition des œuvres de Madame Massebiau dans le cadre d'une animation ("pop-up") organisée à la médiathèque de Clisson du 09/04/2024 au 08/06/2024 et le paiement des prestations suivantes :

PRESTATIONS	MONTANT EN € TTC
Droit d'exposition	1 800 €
Organisation de 2 ateliers de transmission de savoir-faire de l'artiste	540 €
Frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture de l'artiste si présent ou dans le cadre de l'installation de ses œuvres	Sur présentation de factures

Article 2. **PRECISE** que la valeur des œuvres exposées est d'un montant de 3 125 €.

Article 3. **CHARGE** le service 'animation, culture et sport', le service 'finances', Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 05 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture le

05 AVR. 2024

Et affichée le

08 AVR. 2024

